



Préavis municipal n° 24 / 2025

Concernant la construction d'un pumptrack, de son chemin d'accès et d'une place d'accueil attenante, pour un montant total de CHF 710'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc du préavis 24 / 2025 s'est réunie le jeudi 6 novembre 2025 de 20h00 à 21h30 et s'est constituée comme suit :

		Présences	
Président	M. Christian Mury	UCBSL	Oui
Rapporteur	M. Frédéric Schneiter	PLR	Oui
Membres	Mme Laetitia Martinez	PLR	Oui
	M. Sébastien Amiguet	PLR	Oui
	Mme Jeanne Quillet	Les Vert.e.s	Oui
	M. Christian Chabloz	PS & Allié.e.s	Oui
	M. Laurent Volper	ELU	Oui
Membre consultatif COFIN	Mme Isabelle Jolivat	PLR	Oui

Lors de cette séance la Municipalité était représentée par Madame Laura Ferilli, accompagnée de Madame Ginier (architecte paysagiste au bureau In Situ, mandataire), de Monsieur Roan Vallat (chef de service) et de Monsieur Cédric Vuadens (collaborateur au service de l'urbanisme)

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et salue la présence de Madame Ferilli et de ses accompagnants.

Madame la Municipale prend la parole pour nous présenter le projet, nous donner quelques explications générales et complémentaires concernant les raisons de la dépose différée de ce préavis.

Il a été décalé car lors du premier dépôt, la Municipalité n'avait pas encore toutes les informations nécessaires, principalement des garanties que l'entreprise ayant remporté le marché était bien capable de réaliser tous les travaux de son mandat, conformément aux règles de l'art.

Ces informations ont été reçues depuis et le préavis redéposé.



Ce préavis est défendu par la Municipalité, cette dernière étant bien consciente des questions relatives au financement.

Ce rapport ne prendra en compte que la partie technique, nous laisserons la COFIN statuer sur le financement.

Ce projet fait suite à un sondage réalisé sur l'ancienne commune de St-Légier et 600 avis favorables à la construction d'un pumptrack avaient alors été reçus de la part d'habitants de la commune, plus 300 autres venant de personnes habitants hors de notre territoire.

Il répond donc à une réelle demande pour diversifier l'offre en zones sportives et de loisirs sur notre commune, voire dans notre région. Ce pumptrack serait le premier réalisé sur la Riviera.

Lors de la mise à l'enquête publique, le projet a généré 2 oppositions. Une première sur un sujet technique et la deuxième, collective, envoyée par les riverains et voisins de la zone de Praz Dagoud.

En effet, cette zone est relativement sensible et de nombreuses plaintes ont déjà été transmises à la Municipalité par rapport au bruit lors de l'utilisation des terrains de foot ou de la halle et également concernant la circulation et le stationnement dans ou hors des cases. La deuxième opposition faisait remonter la crainte que ce projet vienne encore aggraver la situation existante.

La commune a organisé deux séances d'informations pour rencontrer les riverains/voisins et leur présenter le projet. Une première traitant spécifiquement du pumptrack et une deuxième avec les représentants de l'ASR (Association Sécurité Riviera) pour les questions de sécurité, de circulation et stationnement. Certaines craintes ont pu être supprimées grâce à la proposition de réaliser qu'un seul point d'accès au pumptrack (pas de stationnement sauvage supplémentaire le long de la route de Chambellion) et lors de la proposition de compléter le projet avec la place d'accueil. (le tout sans éclairage public pour limiter l'utilisation du site qu'en journée).

De plus, le chef de service a développé avec les mandataires, une réflexion générale sur l'aménagement global du site de Praz Dagoud (le pumptrack s'y intégrant parfaitement) sous l'appellation d'image directrice paysagère, permettant de traiter l'ensemble de la zone et non pas venir au coup par coup avec des nouvelles idées. Le but étant d'avoir des aménagements réfléchis et harmonieux.

Nous avons pu voir un extrait de cette image directrice confirmant les réflexions en cours.

Dans cette dernière se trouve également l'emplacement futur/éventuel pour le tir à l'arc, dont la mise à l'enquête du projet ne devrait pas tarder.



Remarques des commissaires et réponses à leurs diverses questions :

Il aurait été agréable d'avoir dans le préavis un calendrier avec les dates des étapes clés réalisées avant le dépôt du préavis.

L'utilisation du pumptrack se fera selon les mêmes horaires que le skate-park de Blonay. Elle sera totalement libre et il ne sera pas possible de le privatiser. En effet, fort de l'expérience du pumptrack mobile dans la halle, il a été constaté que cette pratique est relativement physique et que des tournus entre expérimentés ou tout-petits se font naturellement... en fonction des périodes d'utilisation et de repos. Informations reçues hors séance : la longueur du pumptrack est de 170 m pour le circuit intérieur et 103 m pour le circuit extérieur.

Une végétalisation importante est prévue le long du chemin d'accès, vers la place, ainsi que le long de la route de Chambellion. Pas d'arbres prévus sur le pumptrack pour des raisons de sécurité des utilisateurs.

Une comparaison est faite avec le pumptrack de Châtel-St-Denis. Ce dernier est bien plus ancien et seuls les virages sont réalisés en enrobés bitumineux, les tronçons rectilignes étant en gravier stabilisé. Le choix de la Municipalité se porte sur un pumptrack entièrement en enrobés bitumineux pour une meilleure utilisation générale et une charge d'entretien moins élevée.

Les bancs permettront également de pouvoir y crocher les vélos (système mixte) et sur les bancs en béton, des assises en bois sont prévues.

La fontaine n'aura pas un écoulement continu mais sera munie d'un bouton pousoir.

Les essences des arbres et autres végétaux seront compatibles avec notre climat et notre région.

Il y a eu 2 appels d'offre principaux. Le premier pour la réalisation spécifique du pumptrack et le deuxième pour toute la partie paysagère et aménagements.

L'entretien courant n'étant pas important, le service communal compétent pourra intégrer ces prestations dans son programme annuel.

La présentation des coûts est basée sur les offres rentrées et sur celles des entreprises ayant remporté les mandats.

Le Président et les membres de la commission remercient les intervenants pour leurs présentations et réponses à nos questions puis les libèrent.

Tour de table général :

Toutes et tous trouvent le projet bien préparé et saluent les démarches réalisées avec les voisins, ainsi que les compromis et adaptations trouvés pour répondre à leurs craintes.



Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission ad hoc vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un pumptrack, son chemin d'accès et d'une place d'accueil ;
- De lui accorder à cet effet un montant total de CHF 710'000.- ;
- D'encaisser les subventions et participations ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- De prélever la somme de CHF 158'034.50 du fond de réserve « Parcs et jardins »

St-Légier, le 13 novembre 2025

Pour la Commission ad hoc

Le Président

M. Christian Mury

Le Rapporteur

M. Frédéric Schneiter